

ASILE

Le Conseil des Etats a nettement durci la loi. Il accepte notamment de supprimer l'aide sociale à l'ensemble des requérants déboutés. L'emprisonnement pour insoumission est également adopté.

BERNE / VINCENT BOURQUIN

Publié le 18 mars 2005



Christoph Blocher (à droite) s'entretient avec le directeur de l'Office fédéral des migrations, Eduard Gnesa, hier lors du débat au Conseil des Etats.

La Chambre des cantons se penchait hier sur la révision de la loi sur l'asile. Elle est allée beaucoup plus loin que la Chambre du peuple. Le Conseil national devra donc réexaminer ce texte. Et il n'est pas exclu que les œuvres d'entraide lancent un référendum.

Journée faste pour le conseiller fédéral Christoph Blocher. Toutes ses propositions ayant pour but de durcir la politique d'asile ont largement passé la rampe. Même les deux que le Conseil fédéral n'avait pas retenues: la suppression de l'aide humanitaire et la détention pour insoumission.

Quelles sont les principales innovations adoptées hier par les sénateurs? Les personnes arrivant en Suisse sans passeport seront, sauf exception, exclues d'office de la procédure d'asile. La suppression de l'aide sociale ne concerne plus seulement les requérants frappés d'une non-entrée en matière (NEM), mais tous ceux qui ont été déboutés. Quant à l'aide d'urgence, elle peut carrément être refusée pour des personnes qui ne voudraient pas quitter le territoire suisse, alors qu'un renvoi est possible. Autre point: la durée maximale de la détention en vue d'un renvoi passe de neuf à dix-huit mois. Tous ces points ont été plébiscités. Et les sénateurs ont finalement adopté la révision de la loi sur l'asile par 27 voix contre 11.

Droite très disciplinée

L'axe Trix Heberlein (PRD, ZH), rapporteuse de la Commission des institutions politiques, et Christoph Blocher a extrêmement bien fonctionné. Du côté de la droite, seuls trois «dissidents» ont voté systématiquement avec la gauche: les PDC Eugen David (SG) et Madeleine Amgwerd (JU) ainsi que le radical Dick Marty (TI). Les deux radicales romandes, la Genevoise Françoise Saudan et la Vaudoise Christiane Langenberger, ont fait part de leurs doutes lors du débat d'entrée en matière. L'ancienne présidente du Parti radical suisse a même déploré «une précipitation qui ne se justifiait pas». Mais, par la suite, toutes deux se sont alignées sur leurs collègues de droite.

Les opposants aux propositions de durcissement avaient tenté de renvoyer, sans succès, l'ensemble du texte au Conseil fédéral. Pour la socialiste bernoise Simonetta Sommaruga, l'objectif était de vérifier la conformité du projet avec le droit international, la Constitution fédérale et les règles de l'Union européenne. Très serein, Christoph Blocher a répliqué que

toutes les vérifications avaient été faites par l'Office fédéral de justice. Un seul doute demeure: la suppression de l'aide d'urgence ne viole-t-elle pas la charte fondamentale? Le Tribunal fédéral va d'ailleurs se prononcer aujourd'hui sur la plainte déposée par des NEM soleurois à qui le Canton ne voulait plus accorder le minimum vital. «Mais nous sommes totalement indépendants du Tribunal fédéral», a réagi Carlo Schmid (PDC, AI).

Au tour du National

Le Conseil national devrait examiner la version des Etats lors de la session de juin. Si la Chambre du peuple suit les Etats, un référendum sera-t-il lancé? Le démocrate-chrétien Carlo Schmid en est convaincu. Mais à gauche, on ne se fait aucune illusion sur l'issue d'un vote populaire. Et certains soulignent qu'un tel scrutin aurait lieu peu de temps avant les prochaines élections fédérales et serait une plate-forme rêvée pour l'UDC. Du côté des œuvres d'entraide, aucune décision n'a encore été prise. Mais hier soir Yann Golay, le porte-parole de l'OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés), ne cachait pas une énorme déception: «Dans le projet adopté par le Conseil national, il y avait encore des points positifs, maintenant c'est fini.»